

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-338 du 22 Novembre 1980

chargeant le Camarade Paul KPOFFON, Ministre de la Santé Publique, de l'intérim du Camarade François DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications pour compter du 18 Novembre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret n° 80-336 du 17 Novembre 1980 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République à compter du 18 Novembre 1980 ;

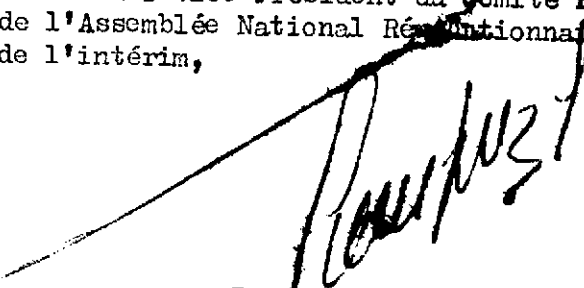
DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 18 Novembre 1980, le Camarade Paul KPOFFON, Ministre de la Santé Publique est chargé de l'intérim du Ministre des Transports et des Communications pendant l'absence du Camarade François DOSSOU.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Novembre 1980

Pour le Président de la République absent,
le Premier Vice-Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé
de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MSP - MTC 6 autres Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB - FASJEP - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-